

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le lundi 6 juillet 2026, à **19h00**, sous la Présidence de **M. Denis PRISSET, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 6 juillet 2026

Présents : M. PRISSET, M. CHOUTEAU, Mme POUSIN-GOUDEAU, M. ZAORSKI et Mme MÉNARD, Mme AUGER, Mme BARBOT, Mme BAUDRY, Mme BREGEON, M. CLOCHARD, M. COCHARD, Mme DROUET, M. DUBOIS, Mme GIRARDEAU, M. GODARD, Mme GUIGNARD, M. IZARD, M. LERAY, Mme MARQUIS, M. METAYE, M. PAULEAU, Mme PIED, M. SIMONNEAU et Mme SAUVAGE.

Étaient excusés : Mme GREGOIRE (pouvoir à M. PRISSET), M. LEGRIER (pouvoir à Mme BAUDRY) et M. HERAULT (pouvoir à M. COCHARD).

Étaient absents : Mme COUTANT et M. DUBUQUOY.

Mme DROUET a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

2026/095
Tarif publics 2026 –
complément à la
délibération n°2025-116
relative à la
réactualisation des
tarifs publics

Rapporteur : Yves CHOUTEAU, 2ème adjoint et Maire délégué de Saint-Aubin de Baubigné

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment :

- Les articles L.2121-29 et L.2122-21, relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;
- L'article L.2224-12-1, relatif aux services publics locaux et à la tarification des prestations ;
- L'article L.2311-1, relatif aux règles budgétaires applicables aux communes ;

Vu la délibération n°2025-116 approuvant la révision des tarifs de location des salles communales à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant qu'un tarif applicable aux prestataires extérieur doit être mis en place pour les salles communales ;

Considérant qu'il convient de compléter ladite délibération afin de rajouter une tarification communale ;

Considérant que les autres dispositions de la délibération n°2025-116 demeurent inchangées ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De modifier la délibération n° 2025-116 par l'ajout des tarifs suivants, applicable à compter du 1er juillet 2026 pour les salles municipales pour des pratiques sportives/loisirs par des prestataires extérieurs :

Tarification occupation salles municipales - pratique sportives/loisirs - Prestataires extérieurs (indépendants, entreprises, statuts auto-entrepreneurs...)			
Période	Tarifs pour 1h	Tarifs pour 1h30	Tarifs pour 2h00
1er novembre au 31 mars	25€ + 5€ de ménage	30€ + 5€ de ménage	35€ + 5€ de ménage
1er avril au 31 octobre	20€ + 5€ de ménage	25€ + 5€ de ménage	30€ + 5€ de ménage

- De préciser que l'ensemble des autres tarifs fixés par la délibération n°2025-116 reste inchangé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Denis PRISSET

La Secrétaire,
Sandra DROUET



